

OFFICE FÉDÉRAL DES AFFAIRES  
ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES  
Service des pays d'Europe du Sud-Est

croat/slov 821/ric/roe

Berne, le 3 février 1992

**Visite en Croatie et en Slovénie à l'occasion de l'établissement de relations  
diplomatiques (30 et 31 janvier 1992)**

**Compte rendu sur les pourparlers économiques**

L'Ambassadeur Jenö Staehelin du DFAE, accompagné de M. B. Nobs, s'est rendu à Zagreb et à Ljubljana afin de procéder à l'**établissement formel de relations diplomatiques et consulaires avec la Croatie et la Slovénie**. Cette Mission faisait suite à la décision du Conseil fédéral du 15 janvier dernier de reconnaître l'indépendance de ces deux nouveaux Etats. Le soussigné, en tant que représentant de l'OFAEE, a pris part à ce voyage. Les délégués de Berne ont pu compter sur la précieuse assistance de M. W. Maurer, Consul général de Suisse à Zagreb.

Le but de la délégation suisse était de profiter de cette occasion pour avoir des premiers contacts avec chacun de ces deux pays. Ils devaient permettre une appréciation de la situation et des perspectives de la Croatie et de la Slovénie en prévision de l'établissement de relations bilatérales. Les sujets économiques au cours de cette visite ont occupé une place prépondérante. Ce rapport est appelé à refléter ce volet des entretiens. Le temps à disposition à Ljubljana n'a pas permis d'avoir autant de contacts qu'à Zagreb. De ce fait, les informations recueillies en Slovénie ont été relativement moins détaillées.

**En Croatie**, la délégation suisse a été accueillie par le Ministre des affaires étrangères, le Ministre du commerce, le Ministre des finances et le Gouverneur de la banque centrale. Une réunion a eu lieu sous la présidence du côté croate du Ministre suppléant des affaires étrangères, en charge de la politique économique extérieure. **En Slovénie**, une rencontre a été organisée avec le Ministre de l'industrie et de la construction ainsi qu'avec le Ministre suppléant des affaires étrangères. Là-aussi, une réunion conjointe s'est déroulée avec le Ministre suppléant des affaires économiques extérieures et plusieurs fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères.



Nous avons pensé utile de regrouper par thème de discussion les informations obtenues dans les deux Républiques. Elles se résument comme suit:

## Croatie

### 1. Situation économique

La Croatie se trouve confrontée à des **problèmes aigus** sur le plan économique. La **guerre civile** a eu pour effet d'aggraver sensiblement la situation de cette République. La vitalité de son économie est fortement atteinte. Les pertes de marchés se multiplient. Aujourd'hui, un tiers du **territoire croate est occupé**, un tiers de l'**appareil de production** est hors d'état de marche. La production industrielle a chuté de 45 % en 1991. La Croatie compte 720'000 **réfugiés** soit environ 15 % de sa population. **Les dommages de guerre** s'élèvent à quelque 20 milliards de dollars. L'**infrastructure du pays** a considérablement souffert, en particulier le réseau routier et ferroviaire. **Le PNB** a enregistré une forte contraction en passant de 15 à 10 milliards de dollars. **L'emploi** a considérablement diminué (21 % de la population active est au chômage) alors que la **réduction des salaires** est de 45 % en termes réels. **L'inflation** atteint un niveau de quelque 30 % sur une base mensuelle. Les **réserves monétaires** sont épuisées en raison notamment de l'impossibilité d'accéder aux avoirs de l'ancienne Yougoslavie détenus par Belgrade. L'industrie a dès lors de plus en plus de **difficultés d'importer** les produits indispensables au bon fonctionnement de l'appareil de production. De surcroît, la Croatie est confrontée à une situation précaire en matière de **besoins en énergie**, plusieurs sources d'approvisionnement étant passées sous contrôle serbe.

Le Gouvernement est confronté à un **déficit budgétaire** croissant dont le montant en 1992 devrait atteindre 2,5 milliards de dollars. En plus des dépenses résultant de la guerre, ce déficit est la conséquence d'une forte réduction des **recettes publiques**, notamment des recettes fiscales. Le Gouvernement est décidé d'assurer le **financement de ce déficit** sans pour autant qu'il soit la source de nouvelles pressions inflationnistes.

La Croatie s'engage à conduire une politique économique reposant sur les **fondements d'une économie de marché**. Elle n'entend en aucune manière restaurer l'ancien système. Les erreurs du passé doivent être éliminées. Le **processus de réformes** en cours sera poursuivi et intensifié afin de rendre la **législation croate** conforme à celle des pays occidentaux et d'activer l'**intégration européenne** de la Croatie. Il en va notamment ainsi en matière de **propriété**, un domaine dans lequel la **notion de privatisation** est dorénavant dûment établie. Avec l'aide de l'extérieur, elle souhaite améliorer sa **capacité concurrentielle** en procédant à une **modernisation** de son secteur de production. *(Reste néanmoins à se demander dans quelle mesure la Croatie est réellement prête à aller jusqu'au bout des réformes indispensables à la mise en place d'un authentique système d'économie de marché.*

*Ainsi, par exemple, le droit à la propriété, notamment du sol, n'est pas encore un concept reconnu. De surcroît, en matière de privatisation, on évoque différents modèles et le besoin de se protéger de la spéculation(!). Une législation appropriée dans ce domaine fait encore défaut.)*

La **politique économique extérieure** doit également reposer sur les principes de l'économie de marché. Le **commerce extérieur** continuera à faire l'objet d'un processus de **libéralisation**, en particulier une ouverture du **marché croate** à la concurrence étrangère sera assurée. La Croatie s'engage à conduire une **politique commerciale** conforme aux dispositions du GATT, notamment à la clause de la nation la plus favorisée. Elle espère devenir **Partie Contractante du GATT** dans les meilleurs délais possibles.

D'après nos interlocuteurs, la Croatie a jusqu'à ce jour réglé ponctuellement ses **obligations financières** découlant de sa dette, aussi bien à l'égard des banques commerciales que des gouvernements créanciers. (*A quelques exceptions près, cette information nous a été confirmée par le Bureau de la garantie contre les risques à l'exportation à Zürich en ce qui concerne la dette publique.*) Néanmoins, la Croatie compte sur une **aide financière** du G-24 et sur une **assistance à court terme** afin de surmonter des difficultés ponctuelles de trésorerie (soit jusqu'à Pâques 1992). Concernant le règlement du **principal de sa dette**, elle projette d'approcher le **Club de Paris** afin de bénéficier d'un réaménagement des échéances. Cependant, elle revendique avant toutes choses sa part des **avoirs de l'ancienne Yougoslavie** qui selon elle sont convoités par la Serbie. Moyennant une solution satisfaisante à ce sujet, la Croatie est prête à assumer ses responsabilités à l'égard de la **dette commune yougoslave** qu'elle chiffre à 3,69 milliards de dollars. La **dette croate** s'élèverait à 2,6 milliards de dollars dont 735 millions dus aux pays créanciers du Club de Paris.

Le Ministère des finances entend procéder en priorité à un **assainissement du secteur bancaire** afin de lui permettre de régler l'ensemble de ses obligations et d'assurer la bonne marche de l'économie. D'ores et déjà certaines banques sont en mesure d'accorder des **garanties bancaires**. Un des objectifs de la politique monétaire est de réaliser la pleine **convertibilité** de la monnaie croate, une convertibilité que l'on qualifie d'ores et déjà de partielle.

En matière d'**investissements étrangers**, la Croatie entend poursuivre une politique attractive permettant notamment une participation à 100 % du capital étranger, le libre-transfert du capital et des revenus ainsi que le traitement national assorti d'avantages sur le plan fiscal.

## **2. Relations économiques bilatérales**

Concernant le suivi, le cas échéant la reprise du **cadre contractuel des relations économiques** entre la Suisse et la Yougoslavie, il a été convenu d'avoir une approche cas par cas. En matière d'**accords de consolidations de dettes et d'autres arrangements** liés à l'octroi d'aides financières, les autorités croates envisagent des contacts bilatéraux une fois seulement que l'ensemble des obligations de la Croatie sera dûment établi (référence à la reprise de la dette

commune yougoslave) et qu'une solution agréée aura été trouvée au Club de Paris concernant le réaménagement de la dette.

Un vaste **catalogue de requêtes** a été présenté à la délégation suisse en matière de **coopération bilatérale**: aides financière et humanitaire, coopération scientifique, gestion, formation professionnelle (secteur hôtelier), tourisme, transport, agriculture et économie forestière, coopération industrielle (environnement), énergie (livraisons d'électricité). Un appel a été lancé aux **investisseurs suisses** afin de couvrir les nombreux besoins de la Croatie, notamment ceux résultant de la guerre (projets de reconstruction). Selon nos interlocuteurs, la priorité sera réservée aux investisseurs de pays ayant reconnu la Croatie parmi les premiers.

La délégation suisse a rappelé les **principaux instruments à sa disposition destinés à la mise en place de conditions-cadres** propices au développement des relations économiques bilatérales. Elle a indiqué la disponibilité de la Suisse d'entrer en discussion sur un **accord de protection et de promotion réciproque sur les investissements ainsi que sur un accord de double imposition**. Suite à la demande expresse de la Croatie de bénéficier du **deuxième crédit cadre de 800 millions de francs** en faveur des pays d'Europe centrale et orientale, la délégation suisse a précisé les possibilités d'accès à ce crédit tout en mettant l'accent sur le volet coopération technique ainsi que sur celui se rapportant à l'assistance aux exportateurs croates. Elle a rappelé que la Croatie bénéficie sur le marché suisse des **préférences tarifaires réservées aux pays en développement**. Les autorités de Zagreb ont été invitées à fournir les spécimens des attestations d'origine délivrés par les Chambres de commerce locales, nécessaires à l'octroi de ces préférences. La délégation suisse a énoncé les critères devant présider à la réouverture de la **garantie contre les risques à l'exportation en faveur de la Croatie**.

### 3. Coopération sur le plan international

Les représentants croates ont manifesté un intérêt tout particulier pour l'**AELE**. C'est ainsi que la Croatie souhaiterait, dans un laps de temps de 5 ans, devenir **membre à part entière** de l'AELE. Dans une première étape, elle souhaite conclure avec les pays de l'AELE un **accord de libre-échange**. Néanmoins, la Croatie se questionne sur l'opportunité d'un rapprochement, à fortiori d'une adhésion à l'AELE en raison de l'avenir incertain de cette association. Elle entrevoit la conclusion d'un **accord d'association avec la CE**, semblable aux accords conclus par les Douze avec la Hongrie, la Tchécoslovaquie et la Pologne.

Concernant le **Fonds AELE en faveur de la Yougoslavie**, instrument aujourd'hui caduc, la Croatie demande à pouvoir bénéficier de cet instrument sur la base des critères qui ont présidé à sa création.

Pour le surcroît, elle escompte pouvoir prochainement adhérer aux **organisations internationales** susceptibles de lui accorder l'aide financière dont elle a besoin (**FMI, Banque Mondiale, BERD**). Concernant le FMI, elle espère que la Suisse sera prête, le moment venu, à accepter

sa participation dans le "groupe de votes" auquel notre pays appartiendra (constituancy). Les autorités croates souhaitent que la Suisse appuie les demandes d'adhésion de la Croatie aux organisations internationales dont notre pays est membre.

## Slovénie

### 1. Situation économique

Tout en ne comptant que 8 % de la **population yougoslave**, la Slovénie a réalisé 33 % de **l'ensemble des exportations yougoslaves**. Le PNB de la Slovénie équivaut à 25 % du PNB de l'ensemble de la Yougoslavie. La **dette slovène** représente 10 % de la dette totale yougoslave. **Son service** absorbe 11 % des recettes en devises étrangères de la Slovénie. Ljubljana est prête à reprendre 10 % de la **dette yougoslave** qui n'est pas encore répartie moyennant qu'elle ait droit à 25 % des **avoirs de l'ancienne Yougoslavie**. La Slovénie se fixe pour objectif d'éliminer en 1992 le **déficit de sa balance commerciale** tout en évitant de recourir à des mesures restrictives à l'importation. En 1991, 13 % de sa **production industrielle** ont été écoulés dans les autres républiques yougoslaves et 20 % sur les marchés étrangers dont 12 % dans la CE. Afin de compenser la perte du marché yougoslave, la Slovénie souhaite développer ses **relations avec les pays occidentaux**. A cette fin, elle procède actuellement à la mise en place d'un nouveau **cadre législatif** qui doit favoriser la réalisation de cet objectif. Néanmoins, la Slovénie ne rejette pas l'idée d'une reprise de ses relations avec les **autres Républiques yougoslaves**.

Elle accorde la priorité à la mise en place d'un **système d'économie de marché** qui soit garant d'un environnement économique stable. A cette fin, elle envisage les mesures suivantes:

- **Réforme de la propriété.** En l'espace de 2 ans et demie 84 % des salariés occupés dans le secteur socio-étatique seront occupés dans des entreprises privées, soit en d'autres termes le 54 % du capital investi dans ce secteur.
- **Assainissement du système bancaire.** Le programme de restructuration du système bancaire doit conduire à l'établissement d'un réseau de banques commerciales capables d'assurer le fonctionnement de l'économie et son essor.
- **Restructuration du secteur industriel.** Les entreprises seront assainies et ajustées afin d'améliorer leur compétitivité. L'innovation technologique et l'apport de capitaux étrangers seront les piliers de cette réforme. La coopération avec des partenaires étrangers sera développée. A cette fin, les investisseurs étrangers bénéficieront de conditions-cadres favorables.

Les autorités entendent en priorité s'atteler à la lutte contre **l'inflation** en mettant en oeuvre un contrôle temporaire des prix et des salaires.

En matière de **politique commerciale extérieure**, la Slovénie appliquera une politique de libéralisation. Des mesures importantes ont déjà été prises dans ce sens: **élimination de la taxe à l'importation** de 7,5 % décidée à son temps par Belgrade ainsi que de **restrictions quantitatives sur les importations**. Le processus de libéralisation des échanges s'étendra jusqu'en 1994/95.

La Slovénie estime que ses pertes de recettes en provenance du **tourisme** ont eu de lourdes conséquences sur ses performances économiques. Une reprise du tourisme doit assurer à la Slovénie un revenu de 800 millions à 1 milliard de dollars. Les perspectives sont jugées comme étant favorables dans ce domaine (réouverture des voies de communication).

## 2. Relations économiques bilatérales

La teneur des discussions sur ce sujet a été très semblable au contenu des entretiens qui se sont déroulés à Zagreb. En ce qui concerne la suite à donner aux **accords bilatéraux conclus avec la Yougoslavie**, les deux délégations ont procédé à un premier examen **cas par cas**. Dans le domaine économique, il s'avère là encore que seuls les **accords de consolidation de la dette yougoslave** sont d'actualité. Nos interlocuteurs ont eux aussi précisé qu'une démarche de la Slovénie au **Club de Paris** nécessitait tout d'abord une solution d'ensemble sur la **répartition de la dette** ainsi que sur celle des **avoirs de l'ancienne Yougoslavie**. La délégation suisse a invité son partenaire à clarifier cet aspect dans les meilleurs délais possibles afin de pouvoir à nouveau assumer l'ensemble de ses obligations. Elle a précisé qu'il en va du rétablissement d'un **climat de confiance** et de la crédibilité de la Slovénie. (*Sous réserve du remboursement du principal, la Slovénie a quasiment rempli jusqu'à ce jour la totalité de ses obligations à l'égard de la GRE. La dette slovène à moyen et à long terme s'élève à 1,7 milliard de dollars.*)

La Slovénie a exprimé son espoir de pouvoir profiter de notre **deuxième crédit cadre de 800 millions de francs**. Elle s'est intéressée aux **critères** présidant à l'octroi de ce crédit. Elle a manifesté ses craintes quant au développement de ses **relations commerciales avec notre pays** lequel a été marqué par un important **excédent** en faveur de notre pays (51 millions de dollars en 1991). La délégation suisse a mis en évidence les **conditions d'accès avantageuses au marché suisse** pour la Slovénie (SGP) tout en relevant les particularités du commerce des produits agricoles.

Nos partenaires ont pris note avec intérêt de la disponibilité de la Suisse d'engager des consultations sur des **accords bilatéraux de protection et de promotion réciproque sur les investissements ainsi que de double imposition**. Aussi bien à Zagreb qu'à Ljubljana, la délégation suisse a remis à ses partenaires le **texte modèle** du premier de ces accords.

### 3. Coopération multilatérale

L'approche de la Slovénie auprès de l'**AELE** et de la **CE** est quasiment identique à celle que la Croatie envisage. La Slovénie prévoit à terme une adhésion à l'**AELE** comme **membre à part entière**. Au préalable, elle suggère la conclusion d'un **accord de coopération** (Déclaration?) comme étape préliminaire à l'établissement d'une **zone de libre-échange**. La Slovénie a réitéré sa demande de pouvoir bénéficier du **Fonds AELE** mis précédemment en place en faveur de la Yougoslavie. Elle revendique un crédit équivalent à **un tiers** de la somme de ce Fonds initialement prévue (100 millions de dollars).

A son tour, la Slovénie envisage la conclusion avec la **CE** d'un **accord d'association de deuxième génération**. En plus, elle désire adhérer au **GATT** (sur la base de l'article 33 de l'Accord générale), au **FMI**, à la **Banque Mondiale** et à certains **instituts et organisations régionales** pourvoyeurs d'aide économique.



J.-F. Riccard

Annexes: 2 documents

a/a

OFFICE FÉDÉRAL DES AFFAIRES  
ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES  
Service des pays d'Europe du Sud-Est



ric/roe

Berne, le 4 février 1992

121

Note

Mission suisse en Croatie et en Slovénie

Note à: à M. l'Ambassadeur S. Arioli

---

Copie à:

- Ambassades de Suisse à:  
Athènes, Belgrade, Bonn, Bruxelles, Copenhague, Dublin, Helsinki, La Haye,  
Lisbonne, Londres, Luxembourg, Madrid, Oslo, Paris, Rome, Stockholm,  
Vienne, Washington;
- Cunsulat général, Zagreb;
- Délégation suisse près l'AELE et le GATT, Genève;
- Mission suisse auprès des CE, Bruxelles;
- Délégation suisse près de l'OCDE, Paris;
- Division politique I, DFAE;
- Service économique et financier, DFAE;
- Administration fédérale des finances, DFF;
- Administration fédérale des contributions, DFF;
- Bureau de l'intégration DFAE/DFEP;
- blf, jek, ari, gir, imb, kel, bal, jag, zos, gjd, was, esh, maz, lem, sca, get, str,  
ric.

Nous vous transmettons ci-joint notre **rapport sur le volet économique des discussions qui se sont tenues à Zagreb et à Ljubljana** à l'occasion de l'établissement de la part de la Suisse de relations diplomatiques et consulaires avec la Croatie et la Slovénie. Cette visite nous amène aux conclusions suivantes:

- **Les deux nouveaux Etats sont confrontés à une situation économique difficile** issue principalement des errances de la politique économique de la défunte Yougoslavie et des événements intérieurs qui ont conduit aux résultats que l'on sait. Aussi s'employent-ils actuellement à tirer un trait avec le passé. Encore faut-il tenir compte que **les données de départ entre les deux Républiques indépendantes sont sensiblement différentes**. A l'évidence, elles sont plus favorables pour la Slovénie que pour la Croatie. Cette dernière doit en effet faire face aux conséquences d'une guerre dévastatrice qui laisse de larges plaies, sans compter que les problèmes qui en sont à l'origine ne sont nullement résolus. Il apparaît en outre que la mentalité croate n'a pas encore réellement assimilé les automatismes, les réflexes résultant de l'application d'un système d'économie de marché. L'école occidentale dont elle se réclame n'a pas



toujours semble-t-il droit de cité. Le processus de réformes en cours risque de s'avérer sensiblement plus laborieux que chez son voisin slovène dont les affinités avec nos concepts sont certainement plus développées. De surcroît, l'amitié réciproque que l'on se porte entre les deux nouveaux Etats est pour le moins sujette à caution.

- **Sur le plan bilatéral nos relations ne devraient pas se heurter à des difficultés majeurs.** Les deux Etats ont certainement la volonté d'assainir leur situation, notamment de régler leurs dettes. Il en va d'ailleurs de leur crédibilité dont le maintien, voire le rétablissement est un facteur essentiel à leur essor économique. On peut s'attendre qu'ils réservent une place privilégiée aux partenaires qui seront disposés à leur témoigner des signes tangibles d'assistance. Actuellement la notion "aide financière, coopération" est à la mode dans les deux capitales. A ce sujet, on peut se demander si la Suisse aura les moyens de faire contrepoids aux actions d'aide qui seront mises en place par certains de nos partenaires, concurrents traditionnels de notre économie. Les contingences de nos finances fédérales seront certainement un lourd handicap.
- L'espoir est réel aussi bien à Zagreb qu'à Ljubljana d'être rapidement partie prenante du **processus d'intégration européenne en cours**. Si la Communauté européenne (CE) doit se montrer peu réceptive aux plans de coopération des deux nouveaux Etats, ces derniers seront certainement d'autant plus insistants auprès de l'AELE et de ses pays membres. Leur projet d'adhésion à l'AELE n'est pas une fin en soi. A l'évidence, ce projet est conçu, selon les circonstances, comme un passage obligé devant conduire vers la CE.
- **Ces contacts bilatéraux se sont avérés fort utiles**, cela d'autant plus qu'ils nous ont permis de gagner une longueur d'avance par rapport à nombre de pays. A notre avis, il s'agit de poursuivre notre action, notamment en concrétisant la volonté des parties en présence de coopérer. Une rencontre au niveau des experts économiques serait certainement souhaitable. Plus tôt se tiendra-t-elle, moins vite serons-nous obligés d'accepter des solutions qui nous seront quasiment imposées par d'autres. L'argument qui consisterait à moduler notre action en fonction de l'importance toute relative de ces débouchés n'est certainement pas fondée. La proximité de ces deux marchés, leurs perspectives ne laisseront pas notre économie indifférente. On peut notamment s'imaginer que la Slovénie assume un rôle de tête de pont pour d'autres débouchés de la région, y compris les marchés de l'ancienne Yougoslavie. Une telle fonction est d'autant plus concevable que ce pays semble avoir d'ores et déjà surmonter les rigidités du passé et qu'il sort pratiquement indemne de son processus d'indépendance.



J.-F. Riccard

Annexe:      mentionné